



Depart retraite prime impots sur le revenu

Par **Visiteur**, le **29/01/2018 à 12:41**

Bonjourrrrrje dois partir en retraite fin décembre 2018 avec une prime. rrrnà l'époque il vallait mieux partir fin janvier de l'année suivante pour déclarer cete prime de façon à payer mois d'impots (salaires plus bas à cause de la retraite)rrrnavec le nouveau prelevement à la source début 2019 , vaut il mieux partir fin decemnbre 2018 ou fin janvier 2019 rrrnmerci pour vos réponses rrrngigiss

Par **Visiteur**, le **29/01/2018 à 13:49**

Bsr,rnLe raisonnement peut être valable si la prime vous fait changer de tranche.
Personnellement, en appliquant le système du quotient (répartition sur 4 ans) je ne changeais pas de tranche.rnLe prélèvement à la source ne change pas grand chose pare rapport au passé, car vous ferez votre déclaration et la régularisation sera opérée.